

Confirmation de la conformité avec l'audition et la vision

Collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise tierce :

Données personnelles (selon pièce d'identité officielle avec photo) :

Nom, Prénom	
Date de naissance	
Entreprise (nom, adresse)	
Fonction aux CFF	
Coordonnées (adresse)	
(numéro de téléphone, adresse électronique)	
Interlocuteur pour toute question (nom, prénom, fonction)	
(numéro de téléphone, adresse électronique)	

Exigences médicales des CFF

Test auditifs et visuels

- Acuité visuelle minimale, corrigée ou non : œil le meilleur 0.5, œil le plus mauvais 0.3,
- Aucune restriction du degré de correction avec des lunettes,
- Faculté auditive minimale (pour chaque oreille) :
 - 500 -2000 Hz
- 40 dB
- 3000 Hz
- 50 dB
- 4000 Hz
- 60 dB

Attestation de l'entreprise tierce (cadre ou organisme responsable de la confirmation) :

Je confirme que la personne susmentionnée a subi tous les examens médicaux nécessaires et qu'elle a été déclarée apte.

Nom, Prénom	
Entreprise	
Lieu, date	Signature